
Recommandations adoptées

Point 4. SUITES DU 32^e CONGRÈS PROPOSITIONS RÉFÉRÉES PAR LE BUREAU FÉDÉRAL

BF 9

En lien avec la PROPOSITION **S22**

Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec à Montréal

En lien avec la PROPOSITION **RC1**

Regroupement cégep

Considérant l'importance, notamment pour les précaires, d'être partie prenante de la vie académique de leurs établissements;

Considérant que la collégialité et la consultation des personnels, comme mode de gestion, est une nécessité;

Considérant la montée et les conséquences de l'approche managériale sur les établissements d'enseignement;

Considérant que l'assurance qualité, les processus de reddition de comptes et l'omniprésence des politiques institutionnelles alourdissent la tâche et portent atteinte à l'autonomie professionnelle, à la liberté académique et à la liberté d'expression;

Considérant l'importance, pour tous les personnels d'être partie prenante de la vie pédagogique de leurs établissements;

Il est proposé que la FNEEQ :

1. réaffirme que les personnels qui œuvrent au sein des établissements d'éducation ne peuvent en aucun cas être considérés comme de simples exécutants et que c'est l'ensemble des personnels qui doivent pouvoir participer de manière authentique aux décisions relatives à la conduite des missions des établissements d'enseignement;
2. dénonce l'approche managériale, calquée sur l'entreprise privée et porteuse de dérives autoritaires, dans la gestion des établissements d'éducation;

3. fasse la promotion de la culture de collégialité qui est au cœur de l'organisation du travail des enseignantes et des enseignants et défende une juste représentation de tous les personnels des établissements d'enseignement, dans toutes les instances décisionnelles ou consultatives internes ou externes qui concernent l'éducation;
 4. recommande la mise en place de mesures qui assurent une réelle collégialité de la gestion des établissements d'enseignement, notamment en assurant à tous les groupes présents dans les établissements, une participation réelle et appropriée aux instances décisionnelles ou consultatives qui les concernent.
-

BF 11

En lien avec la PROPOSITION **RC1**

Regroupement cégep

Considérant que la FNEEQ est en faveur d'un réseau d'éducation entièrement financé par l'État et gratuit pour toutes et tous;

Considérant que le modèle québécois en éducation a permis de démocratiser l'enseignement supérieur, particulièrement en région, et qu'il est essentiel de le maintenir et de l'améliorer;

Considérant qu'en tant que syndicalistes, enseignantes et enseignants, citoyennes et citoyens, nous avons la tâche de travailler à promouvoir une vision humaniste et émancipatrice s'opposant à la proposition néolibérale de l'éducation;

Considérant que les Cégeps et les universités, affectés par les compressions budgétaires des dernières années et un mode de financement mal adapté, se placent souvent en concurrence entre eux et que cela porte atteinte à leur mission fondamentale;

Considérant que les conditions de travail du personnel enseignant au sein des institutions en enseignement supérieur varient considérablement selon le statut;

Considérant que la FNEEQ est une organisation syndicale incontournable en éducation et enseignement supérieur;

Considérant que la FNEEQ s'inscrit dans une démarche d'États généraux en enseignement supérieur depuis 2013;

Il est proposé que la FNEEQ :

1. Réaffirme l'importance que le gouvernement fasse de l'éducation une véritable priorité nationale et qu'il prenne les moyens appropriés pour la valoriser;
2. Réaffirme l'importance de maintenir et de valoriser la séquence secondaire-collégial-université qui fait ses preuves depuis plus de 50 ans;

3. Poursuive son travail pour une amélioration significative des conditions de travail des enseignantes et des enseignants à statut précaire, contractuel, temporaire ou occasionnel afin de lutter contre la précarité;
 4. Revendique que la consolidation de la place de l'enseignement supérieur, particulièrement en région, passe nécessairement par un financement adéquat, stable, prévisible et grandement amélioré, mais aussi par le maintien de l'expertise et d'une offre de formation diversifiée sur tout le territoire.
-

BF 14

En lien avec la PROPOSITION **S17**

Syndicat des professeures et professeurs du Cégep de St-Jérôme

En lien avec la PROPOSITION **RP1**

Regroupement privé

Considérant la vision de plus en plus utilitariste de l'éducation;

Considérant que l'éducation est de plus en plus soumise aux impératifs du marché;

Considérant que les établissements d'enseignement font de plus en plus appel aux entreprises privées pour l'obtention de certifications et d'accréditations, détournant ainsi l'éducation de ses finalités propres pour la mettre au service d'objectifs économiques de rentabilité et de performance;

Considérant que l'éducation n'est pas un produit ou un bien de consommation, dont la valeur est associée à sa capacité de répondre aux besoins du marché;

Considérant que dans un contexte de marchandisation de l'éducation, les établissements d'enseignement sont placés en compétition les uns avec les autres, ce qui les force à développer des « stratégies de vente » afin d'obtenir le plus grand nombre d'élèves et d'étudiantes et étudiants « clients »;

Considérant que l'association entre des établissements d'enseignement et l'entreprise privée produit et génère de la publicité faite et destinée aux élèves et aux étudiantes et étudiants, qui sont parfois mineurs;

Considérant que l'association avec l'entreprise privée dans le développement professionnel éloigne les étudiantes et les étudiants et tous les intervenants en éducation de la formation offerte par les établissements d'enseignement;

Considérant l'importance fondamentale de la coopération et du partage libre et gratuit des connaissances que la FNEEQ oppose à la marchandisation et la concurrence;

Considérant que les conventions collectives ne sont pas parfaitement adaptées aux diverses réalités et aux impacts des associations possibles entre l'entreprise privée et les établissements d'enseignement;

Il est proposé :

1. Que la FNEEQ réaffirme publiquement son opposition à la soumission de l'éducation aux impératifs du marché sous toutes ses formes (concurrence entre les établissements, intrusion de l'entreprise privée, subordination de la formation au marché de l'emploi, etc.);
 2. Que la FNEEQ dénonce le recours aux technologies éducatives à des fins autres que comme un outil, au service des enseignantes et des enseignants, dont l'utilisation est exclusive à la formation, à l'acquisition des connaissances et au développement des compétences des élèves, des étudiantes et étudiants, et de tous les intervenants en éducation;
 3. Que la FNEEQ encourage l'utilisation des logiciels libres;
 4. Que la FNEEQ mène une réflexion fédérale sur les moyens permettant de protéger tous les intervenants en éducation face aux dérives possibles découlant des associations entre l'entreprise privée et les établissements d'enseignement, notamment à travers la négociation des conventions collectives.
-

Point 7. PARTENARIATS ET TÉLÉENSEIGNEMENT (FORMATION À DISTANCE)

Proposition sur les partenariats interétablissements, le téléenseignement et la formation à distance

Considérant les mandats précédemment confiés à la FNEEQ de développer une position politique relative aux enjeux du partenariat interétablissements et du téléenseignement pour le conseil fédéral de décembre 2018;

Considérant que le comité école et société et des comités des regroupements cégep et université mènent actuellement des travaux sur le téléenseignement et la formation à distance;

Considérant la volonté politique des directions d'établissement et du Gouvernement d'accélérer le développement de ce mode d'enseignement;

PROPOSITION no 1

Il est proposé :

1. Que la FNEEQ demande au Ministère ainsi qu'aux associations d'employeurs de discuter de la vision et des objectifs de développement des partenariats interétablissements et du téléenseignement et de la formation à distance;
2. Que le conseil fédéral invite les syndicats à leur tour à discuter avec leur direction de la vision et des objectifs de développement des partenariats interétablissements et du téléenseignement et de la formation à distance;

3. Que la FNEEQ trace le portrait du développement actuel des partenariats interétablissements et du téléenseignement et de la formation à distance dans les trois regroupements notamment en ce qui a trait aux conditions de travail;
4. Que la FNEEQ trace le portrait du positionnement des fédérations étudiantes à l'égard des partenariats interétablissements, du téléenseignement et de la formation à distance.

PROPOSITION no 2

1. Que la FNEEQ :
 - a) défende l'accessibilité aux études dans toutes les régions du Québec;
 - b) défende l'autonomie professionnelle et la propriété intellectuelle de ses membres;
 - c) dénonce l'uniformisation de l'enseignement, les dérives marchandes, le fractionnement de la tâche et la sous-traitance;
 - d) veille à ce que les enseignantes et les enseignants soient au cœur des discussions et des débats;
 - e) défende les valeurs humanistes de l'éducation en présentiel;
 2. Que le conseil fédéral invite ses syndicats et regroupements à inclure dans leurs demandes de négociations des clauses relatives aux partenariats interétablissements et au développement du téléenseignement et de la formation à distance, et à la sous-traitance de l'enseignement.
-

Point 11. LOI FAVORISANT LA NEUTRALITÉ RELIGIEUSE DE L'ÉTAT

Considérant les positions antérieures de la FNEEQ;

Considérant l'importance de la perspective pédagogique dans ces prises de position;

Considérant la contestation de la Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes;

Considérant le débat sur la laïcité qui marque l'espace public au Québec depuis une dizaine d'années;

Considérant les intentions formulées par le gouvernement caquiste;

Il est proposé :

Que, dans le cadre du débat sur une éventuelle loi sur la laïcité de l'État, la FNEEQ soutienne les positions suivantes au sein de la CSN et sur une base autonome :

PROPOSITION no 1

1. L'élimination des privilèges religieux institutionnels (fiscaux, législatifs, symboliques), y compris le retrait du crucifix des institutions étatiques.

PROPOSITION no 2

2. L'opposition à la modification unilatérale des conventions collectives par un projet de loi sans négociation préalable.

PROPOSITION no 3

3. L'interdiction du prosélytisme religieux au personnel de l'État dans l'exercice de ses fonctions.

PROPOSITION no 4

4. L'acceptation du port de symboles religieux pour les enseignantes et enseignants et pour tous les corps d'emploi de l'État. L'opposition à toute tentative de retirer les droits et les libertés accordés dans la Charte québécoise des droits et libertés de la personne et la Charte canadienne des droits et libertés, notamment l'utilisation de la clause nonobstant.

PROPOSITION no 5

5. La réglementation particulière entourant le port de certains symboles religieux ne repose que sur une évaluation des entraves réelles aux services rendus.

PROPOSITION no 6

Considérant la nécessité de consulter les assemblées générales sur les positions que la FNEEQ défendra sur les enjeux liés à la nouvelle loi annoncée par le gouvernement de la CAQ sur la neutralité religieuse de l'État;

Considérant que les discussions du conseil fédéral sur les propositions de l'exécutif contribuent à une appropriation collective de ces enjeux;

Il est proposé que :

- 6.1 les propositions adoptées sur la neutralité religieuse de l'État soient soumises aux assemblées générales avant qu'elles ne deviennent les positions officielles de la FNEEQ sur cette question;
 - 6.2 le comité exécutif convoque un conseil fédéral extraordinaire dès le dépôt d'un projet de loi portant sur la neutralité religieuse de l'État.
-

Point 12. FORMATION DES MAÎTRES

Considérant le rapport du comité école et société sur la formation des maîtres lié au mandat accordé lors du 31^e Congrès de la FNEEQ;

Considérant les positions défendues par le passé par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur sur la profession enseignante et la formation universitaire;

Considérant les réformes annoncées au primaire et au secondaire par le gouvernement Legault;

Il est proposé que la FNEEQ :

1. Dénonce les stratégies qui consistent à remettre en question la qualité de la formation des maîtres de manière à faire porter sur ses épaules les difficultés engendrées par les compressions budgétaires, les échecs de l'approche par compétences et autres réformes;
2. Exige que le gouvernement réinvestisse en éducation à la hauteur des réels besoins afin d'améliorer les conditions d'apprentissage et d'enseignement au primaire et au secondaire;
3. Exige que le gouvernement valorise réellement la profession enseignante, en la rendant plus attrayante, en améliorant ses conditions de travail et en assurant une meilleure reconnaissance de l'autonomie professionnelle du corps enseignant;
4. Réitère son opposition à la création d'un ordre professionnel pour les enseignantes et les enseignants;
5. Demande au Ministère d'inciter les employeurs à favoriser la formation continue de tout le personnel enseignant, peu importe le statut d'emploi, grâce à des ressources financières suffisantes et à une organisation du travail qui libère du temps pour une formation continue correspondant aux besoins exprimés par les enseignantes et enseignants non seulement dans un projet collectif, mais également individuel;
6. Demande au Ministère une révision du programme de la formation des maîtres en fonction des balises suivantes :
 - a) formation disciplinaire plus approfondie dans les programmes d'enseignement au secondaire;
 - b) augmentation du nombre de cours portant sur le préscolaire et la place du préscolaire dans les autres cours de la formation initiale;

- c) formation plus approfondie en français langue maternelle (oral et écrit) et en mathématiques dans le programme d'enseignement du primaire;
 - d) réévaluation du test de français (TECFÉE) dans le but qu'il se base moins sur les exceptions et qu'il vérifie plutôt la maîtrise des éléments fondamentaux de l'orthographe d'usage, de la grammaire, de la syntaxe et du vocabulaire et de la ponctuation, et des ressources mises à la disposition des étudiantes et des étudiants pour atteindre le niveau requis;
 - e) le maintien du système de passerelles donnant accès à la profession pour les personnes détentrices d'un baccalauréat disciplinaire, en s'assurant que la formation complémentaire exigée à ces personnes réponde aux principes suivants :
 - soit comparable au baccalauréat en enseignement secondaire en termes d'heures de stage (avec possibilité de reconnaissance de l'expérience en milieu de travail);
 - soit comparable en termes de qualité de formation (par exemple soumis aux mêmes améliorations);
 - soit comparable en termes de critères exigés (par exemple même niveau de réussite du TECFÉE, atteinte des mêmes compétences professionnelles).
7. Appuie le principe d'une rémunération juste des stages en enseignement et soutienne la lutte pour la reconnaissance d'un statut d'emploi pour les stagiaires;
8. Dénonce les attaques qui menacent la qualité de la supervision des stages, autant sur le plan du type d'encadrement que sur celui des qualifications du personnel formateur;
9. Demande au gouvernement le règlement de la pénurie d'enseignantes et d'enseignants;
10. Demande au gouvernement l'abandon de l'implantation universelle de la maternelle 4 ans.
-

Point 15. RETOUR SUR LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Considérant l'intérêt suscité par le 2^e Rendez-vous des ÉGES en mai 2018 auprès des membres des organisations composant le Collectif, auprès des partis politiques et auprès des représentants patronaux;

Considérant la pertinence et la valeur des positions développées dans le rapport du 2^e Rendez-vous des ÉGES;

Considérant les ressources de la FNEEQ et de la CSN;

Il est proposé que la FNEEQ :

1. Continue à assumer le leadership du Collectif des ÉGES afin de maintenir une large alliance face au nouveau gouvernement;
2. Défende auprès des membres du Collectif la nécessité d'accroître la mobilisation dans le but de mettre en oeuvre les solutions préconisées par le Collectif des ÉGES dans le rapport du 2^e Rendez-vous;
3. Interpelle le gouvernement et les partis d'opposition sur la base du rapport du 2^e Rendez-vous des ÉGES;
4. Invite ses syndicats à s'approprier le rapport du 2^e Rendez-vous des ÉGES et à le diffuser largement;
5. Poursuive la collaboration entamée entre les syndicats de chargé-es de cours, de professeur-es et de professionnel-les de recherche ainsi que les associations étudiantes autour de l'enjeu de la recherche et de la recherche création.

Point 22. DONS

ORGANISMES	MONTANT
Collectif québécois de soutien à la participation au FSM des migrations (Mexico, novembre 2018)	1000 \$
Collectif de la grande transition Conférence "Organiser la résistance 2019", du 24 au 26 mai 2019	1000 \$
<i>Programme étudiants réfugiés :</i>	
▪ Alma	1500 \$
▪ Lévis-Lauzon	1500 \$
▪ Limoilou	1500 \$
▪ Montmorency	1500 \$
▪ Sherbrooke	1500 \$
▪ Vieux Montréal	1500 \$

(12 décembre 2018)